

APPRÉHENDER LES PARTICULARITÉS DES RECOURS MRI (MULTIRISQUES IMMEUBLE)

Déterminer les situations dans lesquelles les recours doivent être exercés ou subis

1 JOUR, 7 HEURES

ASSURANCE DOMMAGES

CODE : AAD32

Objectifs de la formation

- Analyser et déterminer le périmètre de gestion
- Identifier les points critiques pour la gestion des recours en conventions
- Adopter une méthodologie structurée pour la gestion des sinistres
- Gérer de façon proactive et assertive les recours

Parmi nos formateurs

- MINE Marie-Noëlle
Consultante formatrice,

Public concernés

- Gestionnaires sinistres expérimentés (connaissance des fondamentaux des conventions IRSI, CIDE COP et 2.1)

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

Les gestionnaires de sinistres en Multirisques Immeuble (MRI) font face à des défis complexes dans leur pratique quotidienne : complexité croissante des dossiers impliquant plusieurs périmètres de gestion, subtilité des différentes conventions et du droit commun, nécessaire optimisation de la gestion... Cette formation a été conçue pour eux afin qu'ils perfectionnent leur capacité d'analyse, identifient rapidement le périmètre de gestion approprié et appréhendent les particularités des différentes conventions. Elle a pour objectif d'approfondir leur connaissance des recours spécifiques tout en leur fournissant des outils méthodologiques pour une gestion efficace des sinistres MRI. De plus, elle les prépare à adopter une approche proactive et assertive dans la gestion des recours, tout en visant l'excellence technique nécessaire pour optimiser la sinistralité.

Déterminer le périmètre de gestion approprié

- Analyse des critères pour déterminer le périmètre contractuel
- Identification des situations relevant du périmètre conventionnel
- Reconnaissance des cas relevant du droit commun
- Étude des interactions entre les différents périmètres

ATELIER Études de cas

- Les participants analysent plusieurs scénarios de sinistres sur les événements DDE et Incendie : ils déterminent et justifient les périmètres de gestion.

Identifier la convention à appliquer

- Révision du champ d'application de l'IRSI
- Analyse des spécificités de la CIDE COP
- Étude des particularités de la CIDEPIEC (2.1)
- Comparaison des trois conventions à l'aide d'un tableau synthétique
- Examen des interactions entre les conventions et les dispositions du contrat MRI
- Gestion des cas d'absence de contrat d'un copropriétaire responsable

ATELIER Études de cas

- Les participants analysent différentes situations de sinistres et argumentent les solutions conventionnelles ou contractuelles.

Gérer les recours en IRSI et CIDE COP

- Application des barèmes de répartition pour les recours en T2 (IRSI)
- Gestion des exceptions en T1 : sinistres répétitifs et RC d'un tiers non professionnel
- Traitement de la RC d'un tiers professionnel en T1 et T2 (droit commun)
- Mise en œuvre des recours avec l'assureur conventionnellement responsable (CIDE COP)

ATELIER Exercice pratique

- Les participants déterminent la nature des recours à partir de cas concrets en utilisant les barèmes et les règles conventionnelles.

Distinguer les actions spécifiques en convention

- Définition et cas d'application de l'action en remboursement
- Analyse des situations nécessitant une action en récupération
- Procédures à suivre pour chaque type d'action

ATELIER Études de cas

- Les participants déterminent l'action à engager et justifient de la pertinence de la procédure conventionnelle mise en œuvre.

Appliquer les recours en droit commun

- Identification des cas hors application d'une convention
- Gestion des recours dans le cadre de la convention 2.1
- Analyse des fondements de responsabilités contractuelles et extracontractuelles

ATELIER Étude de cas complexe

■ Les participants traitent un dossier sinistre impliquant plusieurs aspects (conventionnel et droit commun) et élaborent une stratégie de recours complète.

Dates

Paris

22/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.